

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 8 février 2018

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 2 février 2018.

La séance publique est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	97
Présents	69
Pouvoirs	10

Étaient présents (69) : AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jocelyne, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BECKER Patrick, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, BIZEUL Mathieu, BRIEND David, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, DIEULESAINT Karine, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, HUET Alain, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POILVERT Jean Pierre, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROCHARD Éric, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SCEUIL Fabienne, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Thomas, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, THOMAS NUSBAUMER Séverine, ULMER Michel, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian

Étaient absents en ayant donné pouvoir (10) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLEU Patrick ayant donné pouvoir à AIGNEL Jacky, FABLET Michel ayant donné pouvoir à FONTAINE Jocelyne, HANDAYE Olivier ayant donné pouvoir à GREPAT Daniel, KERSANTE Serge ayant donné pouvoir à TERTRE Rémy, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à HARNOIS Christophe, POIDEVIN Chantal ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, RAULT Delphine ayant donné pouvoir à AIGNEL Maryline, ROUXEL Stéphanie ayant donné pouvoir à ULMER Michel, SOULABAILLE Nathalie ayant donné pouvoir à ROUILLE Sylvie

Étaient excusés (0) :

Étaient absents (18) : AIGNEL Jean Yves, AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Gilles, CARRADEUC Pierre, COMMAULT Gilles, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, KERDRAON Ronan, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : ROCABOY Roselyne

Le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents après correction de 2 erreurs :

Madame POULAILLON Martine mentionnée absente dans le compte rendu adressé avec la convocation était présente lors du conseil du 17 janvier 2018

Page 2 avant dernière ligne : lire Daniel BESNARD et non Daniel BELNARD

Décisions prises par le Maire

Objet	Montant
Devis CALIPRO Clôture pour station assainissement de Plessala	1 755,71 € HT

Institutions

Avis sur la demande de l'AMISEP de postuler à l'appel à projet pour la création d'un C.A.D.A. sur le territoire de la commune Le Mené – oui : 36 ; abstentions : 2 ; non : 41

Le Maire rappelle au conseil municipal les débats engagés lors du conseil municipal de décembre.

Il rappelle la réunion publique organisée à Langourla ainsi que les réflexions conduites dans les différents conseils communaux.

Le Maire invite le conseil à se prononcer par OUI ou par NON, par scrutin à bulletin secret à la question : « Le Mené donne-t-il son accord à l'association AMISEP afin qu'elle réponde à l'appel à projet de la préfecture des Côtes d'Armor pour la mise en place d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de 26 places en sites diffus sur le territoire communal ? »

Travaux

Programme voirie 2018 hors agglomération : pouvoir au maire pour organiser la consultation - *unanimité*

Monsieur l'adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'autoriser par anticipation, avant le vote du budget primitif 2018 (afin de respecter le calendrier prévu pour cette opération) le lancement d'une consultation du programme de voirie hors agglomération pour l'année 2018, pour la réalisation de travaux de réfection des tapis d'enrobé, de décapage des accotements, de curage des fossés et de traversées de routes (assainissement pluvial voirie 2018 + 2019).

Le montant prévisionnel des travaux de voirie s'établit à 408 728 € TTC, intégrant l'assainissement pluvial de la voirie 2019.

Portion de voirie	Prio 2018	Longueur	Largeur	Surface	Total	2 018
Kercousac / Le Pérey	1,00	340,00	3,20	1 088,00	11 628,00	11 628,00
Kerméné / Les Portes	2,00	1 150,00	4,20	4 830,00	50 830,00	50 830,00
D46 / Château du Parc		1 150,00	3,30	3 795,00	40 480,00	
Le Bos Jaune	4,00	360,00	3,40	1 224,00	13 032,00	792,00
Bourdon / pt 187		450,00	3,00	1 350,00	11 250,00	
La Ville aux Cointres / Les Noës	3,00	510,00	3,10	1 581,00	13 137,60	13 122,00
La Huchardais / Bransac		1 550,00	3,30	5 115,00	54 560,00	
Penhouet / Limite Eréac	1,00	800,00	3,80	3 040,00	32 160,00	32 160,00
Le Chauchix / D46	3,00	560,00	3,00	1 680,00	18 032,00	1 232,00
Mauny / Le Tacon / Croix St Gilles	2,00	1 300,00	3,10	4 030,00	43 160,00	43 160,00
Le Chauchix / La Ville Es-Rotie	4,00	240,00	3,30	792,00	8 448,00	528,00
Le Gué Plat	2,00	750,00	4,50	3 375,00	35 400,00	35 400,00
Ville Ermel Penhouet	3,00	1 360,00	4,00	5 440,00	98 736,00	2 992,00
Le Bois Jean - La ville Hervé	1,00	1 400,00	3,90	5 460,00	57 680,00	57 680,00
Bourg / Voie communale haut monay	2,00	900,00	4,20	3 780,00	39 780,00	39 780,00
Kerfiac / Le Bourg	4,00	1 210,00	3,80	4 598,00	48 642,00	2 662,00
La Carre Le Bocage	3,00	1 150,00	3,40	3 910,00	41 630,00	2 530,00
Beau Soleil	1,00	550,00	4,00	2 200,00	23 210,00	23 210,00
D22 / Kerillan	1,00	440,00	3,00	1 320,00	14 168,00	14 168,00
Les Fosses / D76	2,00	500,00	4,00	2 000,00	21 100,00	21 100,00
La Plaine	3,00	50,00	3,10	155,00	1 288,00	1 288,00
Le Village	4,00	340,00	3,10	1 054,00	11 288,00	748,00
Les Bouillons		980,00	3,50	3 430,00	36 456,00	
Les boslets - Le Menubret	1,00	820,00	3,50	2 870,00	30 504,00	30 504,00
// 792		350,00	4,00	1 400,00	14 770,00	
La ville bouvier	2,00	330,00	4,80	1 584,00	16 566,00	16 566,00
Croix de la planchette	4,00	300,00	4,80	1 440,00	15 060,00	660,00
Launay - Boucleron	3,00	920,00	4,50	4 140,00	33 488,00	2 024,00
Launay Moussu	2,00	330,00	2,80	924,00	9 966,00	726,00
Viette	1,00	440,00	3,00	1 320,00	14 168,00	968,00
viette Moussu		510,00	3,00	1 530,00	16 422,00	
Petite côte AEP	1,00	60,00	3,00	180,00	1 500,00	1 500,00
Rue de Rance & Doué Chanu	3,00	350,00	5,00	1 750,00	770,00	770,00

408 728,00

Hubert Prisé note qu'il ne lui semble pas cohérent de réaliser les travaux d'assainissement pluvial au lieu dit Le Village en Saint Gilles si la voirie n'est pas traitée.

Claude Perrin propose que l'ensemble des travaux à réaliser au lieu-dit Les Villages en Saint Gilles soient intégrés au marché en tranche conditionnelle. Au regard des offres, cette tranche pourra ou non être validée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- Autorise le lancement d'une consultation, par anticipation sur le vote du budget primitif 2018, relative au programme voirie hors agglomération 2018 présenté ;
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Salles de sport de Collinée : études de sol - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 décembre 2017, relative au projet de salles de sport de Collinée, autorisant le lancement d'une consultation afin de retenir un bureau d'études en capacité de réaliser les études de sol suivantes :

- mission G2 (étude géotechnique de conception ; phase AVP)
- mission G5 (diagnostic géotechnique)

Il présente les propositions reçues :

Prestataire	Prix HT	Prix TTC
ETA	4 980 €	5 976 €
GINGER	4 250 €	5 100 €
SOLCAP	5 517 €	6 620 €

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Retenir la proposition de la société GINGER, pour un montant de 4 250,00 € HT (5 100,00 € TTC), pour la réalisation des missions précitées ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Salles de sport de Collinée : diagnostics plomb et amiante avant travaux - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 décembre 2017, relative au projet de

salles de sport de Collinée, autorisant le lancement d'une consultation afin de retenir un bureau d'études en capacité de réaliser les diagnostics suivants :

- diagnostic amiante avant travaux
- diagnostic plomb avant travaux

Il présente les propositions reçues :

Prestataire	Forfait diagnostics	Coût prélèvement unitaire	Classement
APAVE	Pas de proposition		
SOCOTEC	2 000 € HT	60 € HT	2
VERITAS	1 180 € HT	50 € HT	1

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Retenir la proposition de la société VERITAS, pour un montant de 1 180 € HT (assortie du coût des prélèvements unitaire de 50 € HT) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Salles de sport de Collinée : mission de contrôle technique - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 décembre 2017, relative au projet de salles de sport de Collinée, autorisant le lancement d'une consultation afin de retenir un bureau de contrôle technique en capacité de remplir les missions suivantes :

- L (solidité, résistance et durabilité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables)
- SEI (sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant du public)
- HAND (accessibilité des constructions pour les personnes handicapées)
- VIEL (vérification initiale des installations électriques)

Il présente les propositions reçues :

Prestataire	Prix HT	Prix TTC
APAVE	9 630 €	11 556 €
SOCOTEC	11 365 €	13 638 €
VERITAS	8 100 €	9 720 €

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Retenir la proposition de la société VERITAS, pour un montant de 8 100 € HT (9 720 € TTC), pour la réalisation des missions précitées ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

École de Saint-Gilles du Mené : coordination SPS - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 novembre 2017, autorisant le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier de réhabilitation de l'école de Saint-Gilles du Mené

Il présente les propositions reçues :

Prestataire	Localité	Détail prestation	Prix HT
SBC	Ploufragan	6 réunions de chantier et 6 visites inopinées	1 218 €
Laurent Rougeaux	Plourhan	6 réunions de chantier et 6 visites inopinées	750 €
Eric Lebedel	Plérin	4 réunions de chantier et 2 visites inopinées	920 €
Jean-Lou Weber	Saint-Brieuc	14 visites de chantier (dont inopinées)	713 €

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Retenir la proposition de Jean-Lou Weber, pour un montant de 713 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Abri funéraire de Saint-Jacut du Mené : coordination SPS - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 novembre 2017, autorisant le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier de construction d'un abri funéraire sur la commune déléguée de Saint-Jacut du Mené.

Il présente les propositions reçues :

Prestataire	Localité	Détail prestation	Prix HT
-------------	----------	-------------------	---------

SBC	Ploufragan	5 réunions de chantier, 9 visites inopinées	1 092 €
Laurent Rougeaux	Plourhan	6 réunions de chantier, 6 visites inopinées	750 €
Eric Lebedel	Plérin	4 visites de chantier, 2 visites inopinées	870 €

Le Conseil Municipal, est invité à :

Retenir la proposition de Laurent Rougeaux, pour un montant de 750 € HT ;

Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Espaces Verts : externalisation de prestations d'entretien paysager – *abstentions : 12 ; pour : 67*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 décembre 2017, autorisant le lancement d'une consultation pour externalisation de prestations d'entretien paysager.

Il présente les propositions reçues :

	Lotiss. Châteaubriand Collinée	Campings (Plessala et Saint-Gouéno)	Hangar site Géotexia	Maisons solaires tranche 1 et 2 (parties communes)	Forfait jardins maisons solaires (parties privatives non louées)
Détail prestation annuelle	15 tontes 1 taille 3 désherbages	15 tontes 2 tailles	8 tontes	10 tontes	forfait
ADALEA	6 100 € TTC	16 950 € TTC	2 800 € TTC		
Jérôme Carro				8760 € TTC	72 € TTC
ESAT BELNA	Pas de proposition				

Le Conseil Municipal est invité à :

Retenir les propositions suivantes :

- Lotissement Châteaubriand :
- Campings :
- Hangar site Géotexia :
- Maisons solaires (parties communes) :
- Maisons solaires (parties privatives) :

Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Marché de débroussaillage 2018 - *unanimité*

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la commission voirie a étudié la mise en œuvre de la prestation citée en objet dans les communes historiques qui composent aujourd'hui la commune Le Mené.

Pour l'année 2018, il est proposé l'élaboration d'un marché de prestation de services selon les critères suivants :

Lot	Commune déléguée	Estimation heures machines	Tranche optionnelle (en heures / machines)
Lot 1	Plessala	200	50
Lot 2	St Goueno / St Gilles	150	50
Lot 3	Le Gouray	100	50
Lot 4	Collinée / St Jacut	160	50
Lot 5	Langourla	120	50
Total		730	250

Le Conseil Municipal est invité à :

Autoriser le lancement d'une mise en concurrence afin d'honorer la prestation souhaitée.

Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Réhabilitation multi-accueil de Saint-Gouéno – lever topographique - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude de faisabilité en cours relative aux hypothèses d'extension du multi-accueil de Saint-Gouéno et du déploiement de la mission ALSH sur le territoire.

Afin d'ajuster cette étude au plus près de la réalité environnante, il convient de lancer une consultation pour la réalisation d'un lever topographique sur le périmètre du projet d'extension/réhabilitation du multi-accueil.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Autoriser le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un lever topographique sur le périmètre du projet d'extension/réhabilitation du multi-accueil de Saint-Gouéno ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Vérifications périodiques – lancement d'une consultation - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, lors de sa création au 1^{er} janvier 2016, a hérité de l'ensemble des contrats de vérifications périodiques antérieurement passés par les communes déléguées historiques.

Afin d'en optimiser la gestion et les coûts, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation afin de retenir, pour une durée de 3 ans, un seul et unique prestataire en capacité d'honorer une prestation générale de

vérification périodique sur l'ensemble des biens et équipements suivants :

- jeux extérieurs et équipements sportifs
- sécurité incendie : extincteurs, exutoires de fumées, alarmes, BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité), plans d'évacuations...
- conformité électrique des installations
- installations de ventilations (et en option : le renouvellement des filtres)
- portes sectionnelles
- portes automatisées des maisons de santé (contrat de maintenance à partir de 2019, à l'issue de la garantie)
- ascenseurs et montes-charges
- appareils et accessoires de levage
- échafaudages et échelles

Le Conseil Municipal, est invité à :

Autoriser le lancement d'une consultation afin de retenir, pour une durée de 3 ans, un seul et unique prestataire en capacité d'honorer une prestation générale de vérification périodique sur l'ensemble des biens et équipements précités ;
Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Environnement

Pouvoir au maire pour la signature de marché dans le cadre d'un groupement de commande organisé par Loudéac Communauté - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un diagnostic des réseaux d'assainissement en vue de leur transfert à Loudéac Communauté.

Il rappelle au conseil municipal que Loudéac Communauté a organisé un groupement de commande. Deux lots concernent la commune Le Mené.

Lot 1 : Inspection visuelle et télésurveillance des réseaux d'assainissement

Lot 3 : Contrôle de branchement assainissement

La commission d'appel d'offre organisée par Loudéac Communauté propose de retenir :

- Lot 1 : société ACT Diagnostic pour un montant de 22 559,00 € HT
- Lot 3 : société GHP pour un montant de 28 500,00 € HT

Il est précisé que le lot 3 sera subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 60 %.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider les propositions ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Développement durable

Attribution des marchés de menuiserie et isolation des écoles et cantines - *unanimité*

La Commune Le Mené a lancé le 21 décembre 2017 une consultation pour la rénovation thermique de bâtiments scolaires lors du second trimestre 2018. La consultation portait sur trois lots : Isolation de combles perdus, changement de menuiseries, changement de chaudières. En tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Commune du Mené peut financer l'ensemble de ces travaux à hauteur de 83 % de leur valeur éligible.

Suite à cette consultation, M. le Maire propose d'attribuer les lots ci-dessous :

Lot	Entreprise retenue	Prix HT
Isolation de combles	Doré Habitat	4 881,39 €
Menuiseries	Joel Rouillé	38 502,00 €
Chaudières	Dieulangard	25 122,00 €

L'ensemble du marché s'élève donc à 68 505€ HT. Le reste à charge pour la Commune s'élève à 19 538,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil est invité à :

- Valider la propositions de marchés
- Donner pouvoir au maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

Attribution du marché de grumes - *unanimité*

La Commune Le Mené a lancé une consultation pour la fourniture de grumes pour produire ses plaquettes de bois-énergie en 2018. Ces grumes seront broyées au début de l'été pour servir à l'hiver prochain. Le cahier des charges précisait une demande de 800T de résineux.

Deux entreprises ont répondu à la consultation, l'entreprise Xpbois et l'entreprise Kunkel SAS, pour des prestations équivalentes.

Suite à cette consultation, M. le Maire propose d'attribuer le marché « Fourniture de grumes 2018 » au moins disant, l'entreprise Kunkel SAS, pour un montant de 49€/T de grumes, soit un marché d'une valeur totale de 39 200€.

Plantation du captage de Saint Jacut - *unanimité*

Le conseil municipal est informé de la nécessité de procéder à la replantation d'une parcelle boisée située à Saint Jacut du

Mené. Le Maire invite le conseil à valider l'offre de la SARL Rouxel pour un montant de 3 762,00 € HT.

Replantation du Tertre à Saint Gouëno - *unanimité*

Le conseil municipal est informé de la nécessité de procéder à la replantation d'une parcelle boisée située à Saint Gouëno. Le Maire invite le conseil à valider l'offre de la SARL Rouxel pour un montant de 2 508,00 € HT.

Finances et ressources humaines

Pouvoir au maire pour le recrutement d'agents saisonniers - *unanimité*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale, notamment ses articles 3-1°, 3-2°, 3-1 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recourir à du personnel contractuel pour assurer les remplacements pendant les périodes de vacances du personnel permanent de la Commune Le mené, pendant les congés de maladie, dans le cadre de besoins saisonniers, temporaires ou de remplacement ;

Monsieur le Maire précise que ce personnel contractuel est recruté sur la base du :

- Grade d'adjoint technique sur le 1er échelon – pour la filière technique ;
- Grade d'adjoint administratif sur le 1er échelon – pour la filière administrative;
- Grade d'adjoint d'animation sur 1^{er} échelon – pour la filière animation

Il est proposé au conseil municipal de donner pouvoir au maire pour recruter :

Pour le service éducatif :

- Service jeunesse : 1 personne du 9 juillet au 31 août sauf du 13 au 17 août soit 35 jours
- Service enfance : 2 personnes du 9 juillet au 3 août soit 20 jours

Pour le service administratif :

- 2 agents en juillet et août

Pour le service espaces verts :

- De mars à octobre : 2 agents
- De mi-juin à, mi-septembre : 2 agents

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les membres du Conseil sont invités à :

- AUTORISER, Monsieur le Maire, à procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires, saisonniers ou de remplacements dans les conditions définies ci-dessus ;
- AUTORISER, Monsieur le Maire, à signer les contrats de recrutements et dit que les crédits sont inscrits aux budgets concernés.

Adoption du tableau des effectifs - *unanimité*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer le tableau des effectifs de la commune nouvelle Le Mené,

CONSIDÉRANT les avancements de grade 2018 des agents de la commune le Mené,

Monsieur le Maire propose le tableau des effectifs ci-dessous qui permet de retracer la gestion des effectifs permanents de la commune :

	Somme de ETP POSTE	Somme de ETP agent
Administrative	21.8	21.2
Adjoint administratif	5	5
Adjoint administratif ppal 1° cl	2	1.8
Adjoint administratif ppal 2° cl	4.8	4.6
Attaché Territorial	6	6
Rédacteur	4	3.8
Animation	11	10.8
Animateur	1	1
Adjoint d'animation	5	5
Adjoint d'animation ppal 1° cl	1	1
Adjoint d'animation ppal 2° cl	4	3.8

Culturelle	1	1
Adjoint du patrimoine	1	1
Médico sociale	0.8	0.8
Auxiliaire puériculture ppal 2° cl	0.8	0.8
Sociale	5.51	5.31
Agent social	2.6	2.4
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	0.91	0.91
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	1	1
Educateur principal de jeunes enfants	1	1
Technique	52.04	51.64
Adjoint technique	12.72	12.72
Adjoint technique 1° cl	0.11	0.11
Adjoint technique ppal 1° cl	12.91	12.91
Adjoint technique ppal 2° cl	17.3	17.1
Agent de maîtrise	3	2.8
Agent de maîtrise principal	3	3
Ingénieur	1	1
Technicien	1	1
Technicien ppal 1ère classe	1	1
Total général	92.15	90.75

Le conseil municipal est invité à adopter le tableau des effectifs.

Étude de revitalisation des centres bourgs : modification du plan de financement - *unanimité*

Il est rappelé les délibérations adoptées le 2 décembre 2015 et le 14 septembre 2017 relatives au plan de financement de l'étude portant sur la revitalisation des centres-bourgs du Mené.

Au regard des financements sollicités et sur proposition de l'élue en charge du dossier « centres-bourgs », le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification du plan de financement :

Dépenses prévisionnelles :

Nature des dépenses	Montant (€ HT)
Étude Atelier du Canal	72 265,00
Partenariat IAUR	24 000,00
Total des dépenses prévisionnelles	96 265,00

Recettes prévisionnelles :

Nature des dépenses	Montant (€ HT)
Nature de la recette générée directement par le projet	0,00
Financiers publics sollicités	74 236,00
Europe - LEADER	29012,00
Établissement Public Foncier -Foncier de Bretagne*	18877,70
ADEME Bretagne	10000,00
Conseil Régional de Bretagne	9122.30
Etat (FNADT)	10 000,00
Autofinancement	19253.00
Total des recettes prévisionnelles	96 265,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan de financement proposé et donne pouvoir au Maire pour solliciter les financements

Renouvellement des lignes de trésorerie des budgets eau et assainissement - *unanimité*

Monsieur Le Maire propose le renouvellement d'une ligne de trésorerie sur le budget assainissement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	200 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + marge de 1,20 % l'an
Modalités de remboursement	Paielement trimestriel Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	0,25 % du montant de la ligne soit 500 €.
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et de recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur Le Maire propose le renouvellement d'une ligne de trésorerie sur le budget eau pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	300 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + marge de 1,20 % l'an
Modalités de remboursement	Paielement trimestriel Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	0,25 % du montant de la ligne soit 750 €.
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant maximum de 300 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et de recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Questions diverses

Acquisition de cavurnes au cimetière de Langourla - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2017 validant l'acquisition de cavurnes pour le cimetière de Langourla

Le conseil municipal est informé de l'offre des Pompes funèbres BERNARD - Merdrignac d'un montant de 2400.00 € pour 10 places en 60x60cm

Le Conseil Municipal, est invité à :

- VALIDER la proposition

- Donner pouvoir au maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

Acquisition d'un abri bus à Langourla

Plusieurs autres lieux ayant été identifiés sur le territoire communal, la décision est reportée au conseil municipal de mars 2018.

Salle omnisports de Plessala – acquisition d'un tableau d'affichage – *abstentions : 3 – pour : 76*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'équiper la salle omnisport de Plessala d'un tableau d'affichage sportif.

Il présente le devis de l'entreprise CAMMA SPORT pour la fourniture et la pose d'un tableau d'affichage électronique « BT 6120 » avec pupitre, pour un montant total de 3 089,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le devis de l'entreprise CAMMA SPORT pour la fourniture et la pose d'un tableau d'affichage électronique « BT 6120 » avec pupitre, pour un montant total de 3 089,00 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Salle omnisports de Plessala – proposition d'avenant n°1 MIROITERIES DE L'OUEST - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et d'extension de la salle omnisport de Plessala.

Il rappelle également la délibération en date du 8 décembre 2016 attribuant le lot 8 (menuiseries extérieures) à l'entreprise MIROITERIES DE L'OUEST pour un montant de 30 290,00 € HT.

Monsieur Le Maire précise l'intérêt d'équiper cette nouvelle salle omnisport d'un système d'ouverture par badges électroniques, à l'instar d'autres équipements communaux (école de Collinée par exemple).

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1 de l'entreprise MIROITERIES DE L'OUEST pour la fourniture et la pose d'ensembles de béquilles électroniques (porte d'entrée côté rue, porte d'entrée côté terrain de football), pour un montant total de 1 560,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition d'avenant n°1 de l'entreprise MIROITERIES DE L'OUEST pour ces travaux complémentaires, pour un montant total de 1 560,00 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adhésion AMF - *unanimité*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la cotisation à l'association des maires de France s'élève pour l'année 2018 à 2 261,64 € :

- 1 041,95 € pour la part nationale
- 1 219,69 € pour la part départementale

Le Conseil Municipal, est invité à VALIDER l'adhésion à l'Association de Maires de France

Adhésion CLER - *unanimité*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la cotisation au CLER (comité de liaison des énergies renouvelables s'élève à 518,00 €,

Le Conseil Municipal, est invité à VALIDER l'adhésion au CLER

Groupement d'achat d'électricité

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a délégué au SDE l'organisation de groupements d'achat d'électricité.

Il informe le conseil que le SDE va prochainement organiser une consultation pour l'achat groupé d'électricité pour l'ensemble des fournitures de la commune.

Travaux de l'étang de Langourla

Daniel Besnard interpelle le maire sur l'absence de travaux sollicités de longue date à l'étang de Langourla. Il note que des équipements ont été achetés il y a 4 ans par la commune mais n'ont jamais été installés.

Michel Ulmer précise que les travaux à réalisés s'intègrent dans un milieu aquatique et que la compétence GEMAPI est une compétence communautaire. La question de l'étang sera donc retournée auprès des services de Loudéac Communauté afin de connaître la procédure à suivre.

Claude Perrin rappelle que l'intervention d'agents en milieu aquatique présente de nombreux risques et qu'il convient donc de veiller au respect de la réglementation.

Taxe d'habitation

Jean François Lejeune interroge le maire sur les résultats de la motion adoptée lors du conseil municipal de novembre 2017.

Le maire informe que le problème de taxe d'habitation demeure. La loi de finance rectificative adoptée en fin d'année par le parlement n'a pas résolu le problème de la suppression des abattements sur la part intercommunale.

Le maire informe qu'une rencontre est programmée avec le président de Loudéac Communauté le vendredi 16 février.